

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Service Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : François PAGNERRE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1126/2018

Mairie de WORMHOUT

Monsieur le Maire

47, Place du Général de Gaulle

59470 WORMHOUT

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune De Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- **L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraète pour la réalisation d'un centre aquatique ;**
- **L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).**

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY

Vice-président délégué en charge de l'urbanisme



Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1115/2018

Monsieur Eric ETIENNE
Sous-préfecture de Dunkerque
27 rue Thiers
59140 DUNKERQUE

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY

Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1116/2018

Monsieur Michel LALANDE
Préfecture du Nord
12 rue Jean Sans Peur
59800 LILLE

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraète pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1117/2018

**Monsieur Vincent MOTYKA
DREAL
44 rue de Tournai
59019 LILLE**

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme - Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1118/2018

Monsieur Xavier BERTRAND
Conseil Régional des Hauts de France
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1119/2018

Monsieur Philippe LALART
DDTM Nord
62 boulevard de Belfort
59000 LILLE

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ: 1 dossier sur CD

Monsieur le Directeur Départemental,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Départemental, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECC
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAÉDYPRE
REXPOËDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCC
STEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARIEM
WATTEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLLDER
ZEGERSCAPPEL

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1120/2018

Monsieur Jean-René LECERF
Conseil Départemental du Nord
51 rue Gustave Delory
59000 LILLE

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

BAMBEQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELEBROUCK
CROCHTE
DRINCHAM
ERINGHEM
ESQUELBECQ
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
MERCCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET
OOST-CAPPEL
PITGAM
QUAËDYPRE
REXPOEDE
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
STEEENE
UXEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTIEN
WEST-CAPPEL
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLLDER
ZEGERSCAPPEL

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1121/2018

Monsieur Philippe LELEU
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Manoir du Huisbois BP22
62142 LE WAST

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1122/2018

Monsieur François LAVALLEE
Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts de France
24 boulevard des Alliés BP 199
62104 CALAIS

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraete pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1123/2018

Monsieur Alain GRISET
Chambre des Métiers
9 rue Léon Trulin
59000 LILLE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/1124/2018

Monsieur Jean-Bernard BAYARD
Chambre d'agriculture région Nord-Pas De Calais
104 boulevard de la Liberté CS 71177
59013 LILLE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

☐

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf: AF/PB/FP/CB/1125/2018

Monsieur Bernard WEISBECKER
SCOT Flandre Dunkerque
Pertuis de la Marine BP 85 530
59386 DUNKERQUE Cedex 1

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PL: 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.


La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY

Vice-président délégué en charge de l'urbanisme

Bergues, le 23 juillet 2018

Service : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Christelle BAVINCKHOVE

Tél : 03.28.29.09.99 (choix 1)

Mail : christelle.bavinckhove@cchf.fr

Réf : AF/PB/FP/CB/11272018

Monsieur Henri De THEZY
Centre Régional de la Propriété Forestière Nord pas de Calais Picardie
96 rue Jean Moulin
80000 AMIENS

Lettre recommandée avec AR

Objet : Article L 153-40 du Code de l'urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wormhout.

PJ : 1 dossier sur CD

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU de la commune de Wormhout.

La modification porte deux objets :

- L'actualisation du zonage de la zone 1AUe (de 1AUe à UP) de la Kruystraëte pour la réalisation d'un centre aquatique ;
- L'adaptation de l'article 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) de la zone 1AUe-1, afin d'optimiser les conditions d'aménagement de la zone (réduction de la distance de recul par rapport à la zone limitrophe, pour passer de 5 mètres actuellement à 3 mètres).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles observations sur la modification envisagée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.

Pierre BOUTTEMY



Vice-président délégué en charge de l'urbanisme